

Mot du maire

Au cours des prochaines semaines, 55 000 nouveaux bacs bleus de 360 litres seront **gratuitement** distribués aux citoyens de Saguenay. Cet événement marquera la première étape de notre Plan de gestion des matières résiduelles adopté en 2007.

Le nouveau bac, d'une capacité six (6) fois supérieure à l'ancien, devrait permettre d'augmenter de façon significative la qualité des rebuts destinés au recyclage réduisant ainsi nos coûts d'élimination à l'enfouissement sanitaire. De plus, en éliminant la contrainte de démêler les matières récupérées, ce bac vous simplifiera grandement la vie.

Une nouvelle ère environnementale s'amorce à Saguenay et, au cours des années à venir, vous verrez des mesures innovatrices comme l'implantation de la collecte des résidus verts, le compostage et l'ajout de nouvelles catégories de matières acceptées.

La distribution de notre nouveau bac bleu est une mesure qui s'inscrit parfaitement dans nos efforts visant à stimuler le développement durable à Saguenay. D'ailleurs, un comité récemment formé soumettra sous peu ses réflexions au Conseil contribuant, encore plus, à faire de Saguenay un milieu où il fait bon vivre.



Maire de Saguenay



GRATUIT Un nouveau bac six (6) fois plus grand

Les citoyens de Saguenay recevront, dans les semaines à venir, un grand bac d'une capacité de 360 litres. Ce bac bleu, six (6) fois plus grand que l'ancien, sera distribué tout à fait **gratuitement**.

Les matières déposées en vrac
Dorénavant, il ne sera plus nécessaire de trier ou de démêler les matières. Le papier et le carton, ainsi que les contenants de verre, de plastique et de métal, se retrouveront en vrac dans le bac.

Encore plus pratique
Plus pratique avec ses roulettes et son couvercle, et plus simple à utiliser, ce bac de récupération grand format ouvre la voie à une nouvelle ère de recyclage.

La distribution
Les propriétaires de résidence et occupants d'immeubles de huit (8) logements et moins recevront leur bac entre le 6 avril et le 30 juin 2009. Un calendrier sera publié dans les journaux locaux.

Dans une prochaine étape, nous vous aviserons des modalités d'implantation pour les édifices de neuf (9) appartements et plus.

N. B. - Les résidents d'une nouvelle construction doivent communiquer au 418 698-3010 afin d'obtenir leur bac roulant.

Les consignes de RÉCUPÉRATION

- 1 Déposez** seulement des contenants de verre, de plastique et de métal qui proviennent principalement de l'épicerie.
- 2 Rincez** soigneusement les contenants de verre, de métal et de plastique qui ont été en contact avec des aliments.
- 3 Dévissez** les bouchons et les couvercles des contenants. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes.
- 4 Retirez** les trombones, agrafes, rubans adhésifs et anneaux de plastique.
- 5 Ne mettez pas** de papiers ni de cartons souillés dans le bac.
- 6 Ne ficellez pas** les papiers et les cartons et **ne les mettez pas** dans un sac de plastique.
- 7 Aplatissez** les boîtes de carton, incluant les contenants de jus et de lait, afin de maximiser l'espace.



Non recyclable NON



PAPIER ET CARTON

Papiers et cartons souillés de nourriture (exemple : boîtes de pizza)
Papiers et cartons cirés ou plastifiés
Papiers métalliques ou carbone
Couches, mouchoirs et essuie-tout
Papier peint
Autocollants
Photographies



PLASTIQUE

Pailles et bouchons
Emballages, sacs et pellicules de plastique de type Saran Wrap
Suremballage de cellophane
Jouets, briquets, rasoirs jetables
Tuyaux d'arrosage et articles en PVC
Disques compacts, cartables
Contenants de polystyrène (styromousse)



MÉTAL ET AUTRES

Outils, clous, ferraille
Jouets
Petits appareils électriques
Contenants aérosol
Piles*



VERRE

Verre plat (vitre, miroir, verre à boire)
Ampoules électriques, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes*
Vaisselle, porcelaine, faïence, terre cuite, céramique, pyrex, etc.
Fibre de verre
Flacons de parfum et de produits de beauté

* À acheminer aux écocentres.

Recyclable OUI

Placez vos matières récupérables pêle-mêle
comme suit :



PAPIER ET CARTON

Papiers et cartons propres
(journaux, revues, magazines,
annuaires, livres, papiers
déchetés, cartons plats
et ondulés, autres)

Contenants de lait et de jus rincés

Les contenants de verre, de plastique et de métal
doivent provenir principalement de l'épicerie.

Tous les contenants de plastique sont marqués d'un triangle se trouvant sur ou
sous le produit et au centre duquel se retrouve un chiffre variant de 1 à 7 (△).
Ce chiffre indique si le contenant est recyclable ou non recyclable.



PLASTIQUE

**Contenants, couvercles
et autres matières comportant
l'un des symboles suivants :**



* Triangle 3 : seules les bouteilles
d'eau de Javel et de shampoing
sont récupérables.



MÉTAL ET AUTRES

**Boîtes de conserve
Cannes d'aluminium
Bouchons et couvercles
Assiettes et papier d'aluminium**



VERRE

Bouteilles et pots
(verre clair et coloré)

Info-Bacs : 418 698-3010



Un bac bleu plus

ERT

- Le tri n'est pas nécessaire, vous pouvez mettre vos matières récupérées pêle-mêle à l'intérieur du bac roulant.
- Les matières recyclables seront ramassées toutes les semaines, la même journée à laquelle vous êtes habitués.
- Vous devez toujours mettre votre bac sur le bord de la rue la veille de la journée de collecte.
- Placez votre bac bleu dans votre entrée, à une distance raisonnable de la rue. Dirigez les roues du bac vers votre résidence.
- Éloignez le bac de tout obstacle et laissez un espace libre d'environ un (1) mètre (3,3 pieds) autour du bac afin d'éviter tout incident lors du soulèvement mécanique.
- Ne surchargez pas le bac.
Le couvercle doit être complètement fermé.
- Le bac bleu roulant doit uniquement servir à déposer vos matières recyclables. Ce bac est la propriété de la Ville de Saguenay. Il ne doit pas être modifié, peinturé ou utilisé à d'autres fins.
- Si vous déménagez, vous devez laisser le bac au prochain occupant.
- Si votre bac est endommagé, appelez au 418 698-3010.

Que faire des petits bacs ?

Suivant la philosophie de notre *Plan de gestion des matières résiduelles* prônant notamment la réutilisation, nous vous recommandons de vous en servir pour entreposer vos matières récupérées à l'intérieur de la maison avant de les transvider dans votre bac bleu roulant. De même, en attendant de recevoir votre nouveau bac de 360 litres, vous pouvez continuer d'utiliser les petits bacs pour participer à la collecte sélective.

Vous voulez en savoir plus ?

Pour en savoir davantage sur la collecte sélective des matières recyclables, la gestion des matières résiduelles à Saguenay, les manières appropriées de disposer de toutes les catégories de matières non recyclables, ou encore pour vous procurer un bac, visitez le site Internet : www.ville.saguenay.qc.ca et cliquez sur la bannière «Notre petit bac devient grand». Vous pouvez également communiquer avec la ligne Info-Bacs au numéro : 418 698-3010.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



Imprimé sur papier
Enviro100, 100 %
fibres recyclées
post-consommation

Aide-mémoire à conserver



Notre petit  devient
GRAND



Bientôt
distribué
GRATUITEMENT
dans les foyers

Conservez ce dépliant

www.ville.saguenay.qc.ca
Saguenay
-qc.ca
Au service du citoyen!